



BRÉSIL EN MOUVEMENTS

17^{ème} édition

Films documentaires et débats
sur les droits humains, l'environnement et les questions sociales au Brésil

septembre 2021
au cinéma Les 7 Parnassiens

ATTENTION :
le maintien en présentiel du festival sera conditionné par la situation sanitaire.
Selon les possibilités, le festival pourra avoir lieu en ligne.

RÈGLEMENT

1. Présentation et objectifs.

Depuis 2005, l'association Autres Brésils organise le festival **Brésil en Mouvements**, une semaine de projections et débats sur les droits humains et les questions sociales et environnementales au Brésil. Des réalisateurs, des producteurs, des représentants d'ONG et de mouvements sociaux ainsi que des personnalités du monde socioculturel brésilien et français y sont invités à débattre avec le public de grandes problématiques sociales d'actualité. Notre objectif est de contribuer à la diffusion du cinéma documentaire brésilien en Europe et à la diversité cinématographique et culturelle, ainsi que de créer un espace propice aux échanges entre le Brésil et la France autour des réalités sociales de ces deux pays. En fonction des conditions de réalisation du festival, les films des longs-métrages sélectionnés pour la 17^e édition du festival feront l'objet d'une remise de prix du public.

2. Conditions de participation.

Pour *Brésil en Mouvements*, Autres Brésils retient des films documentaires (courts, moyens ou longs métrages) ayant pour sujet la société brésilienne. Les films n'ont pas d'obligation à être inédits. Les productions récentes seront privilégiées. Les films publicitaires, industriels, et les reportages ne sont pas admis.

Selon les règlements internationaux en vigueur, Autres Brésils se réserve le droit de programmer jusqu'à 3 projections pour chaque film sélectionné. Toute projection supplémentaire sera négociée avec les ayants-droits.

3. Inscription.

L'inscription des films doit se faire par mail à bem@autresbresils.net. Les réalisateur.trice.s, producteur.trice.s ou représentant.e.s des films doivent joindre au **formulaire d'inscription rempli et signé et un lien de visionnage du film**. Le lien doit contenir une option de téléchargement du film.

Une copie **DVD** (de bonne qualité) est également exigée, dans la mesure du possible pendant cette période de pandémie. L'envoi des DVD s'effectue aux frais,

risques et périls des candidats qui renoncent à tout recours envers les organisateurs.

L'inscription des films doit se faire avant **le 01 avril 2021** (mails ou cachet de la Poste faisant foi pour l'envoi du matériel de visionnage).

4. Renvoi des films à l'issue de la sélection.

Toutes les copies DVD envoyées sont conservées par Autres Brésils pour archivage dans sa vidéothèque et pour consultation sur place par les adhérent.e.s de l'association (cf. art. 6.3).

5. Sélection.

Les décisions sont sans appel. Suite à l'annonce de la sélection d'un film aux ayants-droits, une réponse est exigée sous 48h. Dans l'absence de réponse, la commission de programmation se réserve le droit de retrait du film de la sélection.

Les ayants-droits des films sélectionnés devront fournir le matériel suivant :

- Un fichier du film sans sous-titres en qualité de projection, destiné à la confection de la bande-annonce du festival ;
- La bande-annonce du film ;
- 3 photos du film (300dpi) ;
- Une biofilmographie exhaustive de la/du cinéaste ;
- Une photo de la/du cinéaste (300 dpi) ;
- Un relevé complet des textes et dialogues (avec time code) dans le cas d'un film non sous-titré en français (fichier .srt de préférence) et éventuellement les sous-titres dans d'autres langues qui peuvent aider à la traduction) ;
- Un dossier de presse ;
- Tout autre matériel de presse utile à la promotion du film.

Il est essentiel que ce matériel arrive dans les plus brefs délais une fois le film sélectionné et les ayants-droits informé.e.s. Les photographies et documents soumis pourront être reproduits dans la presse, dans les documents promotionnels de *Brésil en Mouvements*, ainsi que sur le site internet d'Autres Brésils, ceci sans contrepartie.

6. Copies de projection.

6.1 Sous-titrage

Les films sélectionnés doivent être sous-titrés en français. **Une copie avec sous-titres incrustés doit être fournie.** Le festival se réserve le droit de participer au sous-titrage ou de sous-titrer certains films en fonction de ses possibilités et partenariats. Dans ce cas, **le festival conservera les droits d'auteur sur le sous-titrage**, sauf accord préalable entre les parties.

6.2 Envoi des copies

Les auteurs, autrices et/ou ayants-droits des films sélectionnés s'engagent à fournir une copie de projection (35 mm – DCP – DVD – BluRay – fichiers .mov ou .mp4 sur disque dur externe) en parfait état **au plus tard le 10 août 2021.**

L'adresse d'envoi est :

Autres Brésils - CICIP
21 ter rue Voltaire
75011 – Paris – FRANCE

Les frais de transport et d'assurance sont à la charge des expéditeurs.

6.3 Vidéothèque

Après la semaine du festival, les copies seront conservées par Autres Brésils dans sa vidéothèque. Les films de la vidéothèque sont mis à disposition des adhérent.e.s de l'association pour visionnage dans un cadre privé. Les films pourront par ailleurs être intégrés au [catalogue](#) de films disponibles à la location pour projections publiques en accord avec les ayants-droits (voir conditions et tarifs sur le site www.autresbresils.net).

7. Prix du Public.

Les long-métrages sélectionnés pour la 17^e édition de *Brésil en Mouvements* feront l'objet d'une remise de prix par le public ayant lieu le dernier jour du festival. Le choix du public se fera à travers la distribution de formulaires de vote après chaque séance. Sont exclus de la compétition les films présentés dans le cadre des séances rétrospectives.

Le prix du public consiste à la fois à une mention et à des activités de valorisation et de diffusion du film sélectionné établies par l'équipe de *Brésil en Mouvements* et annoncées dans le site du festival. Le prix du public ne consiste pas en un soutien financier.

Les réalisateur.trice.s, producteur.trice.s, distributeur.trice.s et représentant.e.s du film primé par le public sont invité.e.s à le mentionner dans les dossiers de presse ainsi que tout autre matériel de promotion et de distribution du film.

8. Parcours itinérant.

Les films sélectionnés pour *Brésil en Mouvements* seront susceptibles de voyager et d'être projetés ponctuellement dans le cadre d'un parcours itinérant dans la limite de 3 projections au total (cf. art. 2) pendant une année.

Tout film sous-titré par Autres Brésils pourra être librement projeté dans le cadre d'événements organisés par l'association, sans limitation du nombre de projections.

9. Social em Movimentos au Brésil.

Tout film sélectionné pour *Brésil en Mouvements* sera susceptible d'entrer dans la sélection pour [Social em Movimentos](#), festival organisé au Brésil.

10. Diffusion à la télévision.

La participation à *Brésil en Mouvements* implique l'autorisation de passage à l'antenne des télévisions brésiliennes, françaises et autres, ou sur internet, d'extraits limités à 10% de la durée totale du film et ne pouvant en aucun cas excéder 3 minutes chacun.

11. Invitations.

Pour *Brésil en Mouvements*, Autres Brésils invite, selon les possibilités financières, les réalisateurs des films sélectionnés, selon le règlement de

l'hospitalité. Les organisateurs se réservent le droit d'établir l'itinéraire du voyage en accord avec la personne invitée et décident des dates de projection des films.

Les réalisateurs invités sont priés d'être présents lors de ces projections. Ces dates seront précisées dans un délai minimum de 15 jours avant *Brésil en Mouvements*.

12. Rémunération des séances.

Aucune projection organisée dans le cadre de *Brésil en Mouvements* n'est rémunérée.

13. Engagement.

Les réalisateurs et ayants-droits des films sélectionnés s'engagent à ne pas retirer les films du programme de *Brésil en Mouvements* après leur sélection.

14. Cas non prévus et contestations.

La direction de *Brésil en Mouvements* est chargée de régler les cas non prévus au règlement et d'accorder les dérogations éventuelles aux dispositions ci-dessus sur demande expresse et motivée.

La participation à *Brésil en Mouvements* implique l'acceptation sans réserve des termes du présent règlement.

Informations et contact

Autres Brésils – bresils@autresbresils.net

Tél. : (0033) (0)1 40 09 15 81

Association AUTRES BRÉSILS / CICP
21ter rue Voltaire
75011 – Paris
FRANCE

BRÉSIL EN MOUVEMENTS 2021

Formulaire d'inscription

Titre original du film :	
Année de production :	
Pays de production :	
Durée du film (min) :	
Copie envoyée	
Sous-titrée français	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>
Support de projection	
Fichier numérique (spécifier)	<input type="checkbox"/>
DCP	<input type="checkbox"/>
Blu-ray	<input type="checkbox"/>
DVD	<input type="checkbox"/>
35 mm	<input type="checkbox"/>
Cadre	4/3 <input type="checkbox"/> 16/9 <input type="checkbox"/>
Sous-titré français	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>
Réalisateur/trice :	
Adresse :	
Tél. :	Mobile :
Fax :	E-Mail :
Structure productrice du film :	
Adresse :	
Tél. :	Mobile :
E-Mail / Site :	

Bref résumé du film (400 caractères maximum)

Attestation

Je, soussigné(e) _____, en qualité de _____, titulaire des droits de diffusion du film _____, certifie avoir pris connaissance du règlement de *Brésil en Mouvements* et l'accepter sans réserves.

Fait à :

Date :

Signature et cachet :